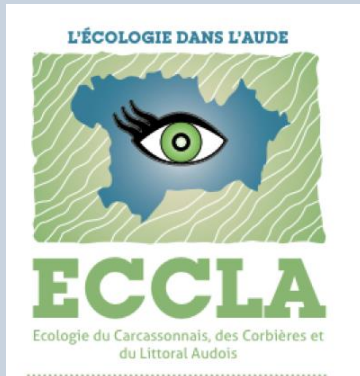




Débat EOS Eoliennes flottantes en Méditerranée



ASSOCIATION ECCLA

Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA) a été créée en 1988 et agréée en 1991 pour le département de l'Aude. Son agrément a été régulièrement renouvelé et depuis 2013, elle est représentative. ECCLA est une association de vigilance environnementale. Elle est membre de FNE LR

Elle fait partie du CNDPS, du CDPENAF, du CODERST ainsi que de 6 CSS (SEVESO, déchets), de la CLI d'ORANO et d'une dizaine COPIL NATURA 2000.

Contact

Tél : 04 68 41 75 78
eccla@wanadoo.fr
www.eccla-asso.fr

CAHIER D'ACTEUR

LE PROJET

L'Etat souhaite implanter des éoliennes commerciales flottantes en Méditerranée : d'abord 2 fermes de 250MW qui seront ensuite agrandies jusqu'à 750 MW. La question est donc faut-il des éoliennes commerciales en Méditerranée ? Et si oui où ? sachant que des zones sont proposées et que l'état souhaite avoir 3 sites possibles pour être sûr que 2 fermes puissent aboutir. C'est, en effet, plus prudent car le premier appel d'offre pour des éoliennes en mer date de 2011 et rien n'est encore construit

DEUX REMARQUES POUR COMMENCER

Transition ? Quelle transition ?

Il est beaucoup question de transition. Pour certains, cela se résume au changement climatique, déjà gravissime. Mais pour nous, deux crises simultanées se déroulent au niveau planétaire : l'effondrement de la biodiversité et le changement climatique. Il n'est pas possible de tenter de régler l'une en oubliant l'autre.

La transition doit être globale et pas seulement climatique ou énergétique. Elle doit même être aussi économique, sociale et citoyenne, ce sera pour un autre débat.

Enfin, elle doit impérativement intégrer en priorité la sobriété et la maîtrise des consommations d'énergie.

Le dossier du projet

Il est très clair, très pédagogique et très complet... (plus de 50 dossiers thématiques). Dans ces conditions, impossible d'aborder tous les aspects. Nous avons choisi 3 questions : la pertinence du projet, l'impact environnemental et les aspects emplois-formations.

LA PERTINENCE DU PROJET

Un consensus : réduire les GES et électrifier, mais comment ?

La réalité du réchauffement climatique et la responsabilité de l'espèce humaine, qui se mesurent à travers l'accroissement accéléré de la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, n'est plus contesté que par une minorité de personnes. Les travaux du GIEC le confirment à chaque rapport.

Si nous voulons maintenir une planète vivable pour les générations futures, il faut réduire ces émissions massives de GES qui proviennent essentiellement des énergies fossiles : charbon, pétrole, gaz. La transition énergétique doit donc viser leur élimination à terme. Oui, mais par quoi les remplacer ? Ce qui fait relativement consensus, c'est une augmentation considérable des usages de l'électricité, en particulier pour les déplacements.

Mais ceci ne règle rien car l'électricité, n'est pas une source d'énergie, il faut la produire. Nous voilà rendu devant un choix planétaire, énergie nucléaire ou énergies renouvelables ?

Au niveau mondial, le nucléaire ne représente que 2% de la consommation d'énergie. En 2019, la production mondiale d'électricité nucléaire vient d'être dépassée par la production à base d'énergies renouvelables. Vu l'effondrement du coût des ENR et l'augmentation du coût du nucléaire, les jeux sont faits au niveau mondial

Et en France : nouveaux EPR ou énergies renouvelables ?

La France est dans une situation bien particulière par rapport au Monde puisque le nucléaire y produit les 3/4 de l'électricité en produisant peu de CO2. La France pourrait considérer qu'elle n'a pas à faire de transition dans le domaine de l'énergie sauf que... nos centrales nucléaires sont vieillissantes, la cuve était conçue pour une période autour de 40 ans, et l'heure du renouvellement approche. Il faut donc choisir entre la construction de nouveaux EPR ou des énergies

renouvelables.

Pendant longtemps, l'argument choc du nucléaire, c'était qu'il n'était « pas cher ». La France vit encore avec des centrales largement amorties depuis 30 ans. Mais combien va coûter l'électricité faite avec des EPR ? Nous en avons une idée précise : EDF a négocié de vendre ses kWh EPR aux anglais à plus de 100€ le MWh. D'ores et déjà le photovoltaïque et l'éolien terrestre sont moins chers que l'EPR même en France. Et si le projet flottant en mer est lui plus cher, c'est normal puisque c'est le tout début et qu'il n'y a quasiment aucune ferme éolienne en mer.

Peut-on faire une transition sans l'énergie éolienne ?

Visant des scénarios à 2050, période où les vieux réacteurs auront tous été arrêté, de nombreux organismes se sont penchés sur des scénarios 100% renouvelables.

Une évidence apparait : l'éolien et le photovoltaïque s'imposent tous les deux car ils sont complémentaires. L'éolien produit plus l'hiver et le photovoltaïque l'été. De plus la France possède 3 régimes de vent différents, océanique, continental et méditerranéen, qui permettent des complémentarités (à noter qu'un très bon texte sur le foisonnement des vents en France se trouve dans le dossier).

Donc si les éoliennes sont indispensables, autant en mettre en Méditerranée où elles sont éloignées de la population et où les vents sont plus forts et plus réguliers qu'à terre.

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Un regret

Trois fermes pilotes ont été programmées pour mieux mesurer les impacts environnementaux avant de se lancer dans un projet de grande ampleur. Il faut encore 18 mois à 2 ans pour voir flotter les projets pilotes en Méditerranée, puis encore deux ans pour avoir une première idée des impacts possibles à cette petite

échelle. Cette démarche était excellente, mais elle n'a pas été au bout. L'Etat n'a pas accepté d'attendre les résultats et il lance déjà le projet commercial. Dommage !!!

Bien sûr, vu le temps que prend la mise en place des éoliennes, les résultats des fermes pilotes arriveront avant les travaux de fermes commerciales, mais on aura déjà choisi l'emplacement sans ce retour d'expériences.

Que sait-on de l'environnement dans les zones proposées pour les éoliennes ?

En fait, on ne sait que ce qui est dans le DSF (Document Stratégique de Façade) et la partie environnement de ce document est très pauvre au point que FNE a voté contre ce document en Conseil maritime de façade.

Dans la zone du golfe du Lion, la quantité d'Aires Marines protégées est considérable : ZNIEFF de niveau I, ZNIEFF de niveau II, zones Natura 2000 pour les oiseaux, zones Natura 2000 pour les écosystèmes, Parc Naturel marin, la réserve naturelle Nationale de Banyuls, le Parc National des Calanques.

Alors une question émerge immédiatement : pourquoi avoir choisi une zone aussi riche en biodiversité pour installer les éoliennes ? Normalement, face à ces projets, il aurait dû y avoir une alternative vers une autre zone de la Méditerranée, en particulier plus à l'est. Mais, en cherchant bien, on finit par trouver la réponse. « Si le potentiel technique du Golfe du Lion est avéré, l'Est méditerranéen est caractérisé par une ressource faible, des fonds marins défavorables et un trafic maritime dense ». C'est donc très clair : c'est la vitesse du vent qui explique le choix de la zone, la préservation de l'environnement est devenue secondaire!

Quelles espèces peuvent être impactées

Les oiseaux viennent naturellement à l'esprit (en particulier les puffins), mais aussi les poissons, les crustacés et tout ce qui vit dans l'eau, sans oublier les mammifères marins (en particulier le grand dauphin). Dans le dossier sont aussi signalés les tortues marines et les chiroptères (chauves-souris).

Un effort a été fait pour tenter une synthèse et dégager les zones les plus à risques. Ces cartes sont faites par espèces. En fait, il paraît difficile de choisir un site sur la base de ces cartes, mais c'est déjà un progrès par rapport aux débats précédents. Globalement à ce stade, il semble que l'impact est un peu moins fort quand on s'éloigne des côtes.

Enfin rappelons que la doctrine « Eviter – Réduire - Compenser » est très difficile à mettre en œuvre dans le milieu marin où les oiseaux touchés disparaissent dans l'eau.

Un emplacement et après ?

A la suite de ce débat, l'Etat va définir des zones plus restreintes dans lesquelles les projets pourront se faire. Dans ces zones, l'Etat va faire une partie d'études environnementales qu'il mettra à disposition des industriels qui répondront à l'appel à projet qu'il va lancer à travers un cahier des charges.

Deux choses paraissent importantes à ce stade.

Que la zone retenue soit suffisamment grande pour que le projet puisse être déplacé, en particulier selon l'environnement.

Que le projet de cahier des charges de cet appel d'offre soit communiqué au groupe éolien du CMF et qu'il puisse y faire des propositions. En effet, selon la tournure du cahier des charges, la priorité peut être donnée à faire baisser les prix quel que soit l'impact environnemental (cf DSF) ou à une meilleure prise en compte de l'environnement.

L'IMPACT SOCIAL : LA FORMATION

Ce projet est censé créer des emplois et ce sera probablement vrai. Encore faut-il que ces emplois puissent être occupés - au moins en partie - par des locaux.

Vu les échéances de temps c'est possible si un centre de formation correspondant à certains métiers est créé

localement, sur le littoral audois.

Maintenant il ne faut pas rêver. La filière a démarré il y a une dizaine d'années sur la côte Atlantique et la Manche. Des usines ont été construites, il n'y en n'aura pas d'autres chez nous.

Ici, il faudra miser sur la maintenance, en plus des chantiers eux-mêmes. Mais cela peut quand même faire 2 à 300 emplois. Un travail a été affiné pour dégager les métiers les plus représentés : technicien de maintenance, marins-pilotes, coffreurs béton, soudeurs-chaudronnier. Ces métiers sont en tension sur le bassin audois, donc la formation s'avère réellement nécessaire.

CONCLUSION : SYNTHÈSE

ECCLA soutient ce projet, mais demande que la décision de choix des sites soit retardée de 3 à 4 ans afin que les résultats des fermes pilotes et des nombreuses études en cours soient connus

ECCLA propose des sites éloignés des côtes, plutôt vers 40 km des côtes.

ECCLA demande des zones assez larges, au moins 2 fois la surface nécessaire, afin qu'il reste des marges de positionnement.

ECCLA demande que le cahier des charges qui sera élaboré pour l'appel d'offre soit transmis pour avis et propositions au groupe éolien du CMF.